



## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2018

### Compte-rendu de réunion

#### Présents :

Moïse CARON (Maire)  
Gérard VINAY  
Yannick CAILLET  
Thierry HECTOR

Henri VENTROUX (adjoint)  
Laurent BESNARD  
Claudine LECLERE

Jackie WITZ (adjoint)  
Daphné PERROT  
François MINEAU

#### Absents :

Marie-Jos LIGIER (1<sup>ière</sup> adjointe)  
Liliane MARSAC

Pouvoir donné à Henri VENTROUX  
Pouvoir donné à Yannick CAILLET

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19h10. Elle a été levée à 21h05.

**Secrétaire de séance :** Yannick CAILLET

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I. Délibérations
- II. Questions diverses

Le CR du conseil municipal du 18 janvier 2018 a été validé par l'ensemble des conseillers.

## I. DÉLIBÉRATIONS

### 1.1 Vote du compte administratif 2017

Monsieur le Maire présente au conseil le compte administratif 2017 en précisant bien que ce compte est tout à fait le reflet de l'ensemble des comptes fournis lors de chaque conseil sur le tableau de suivi des dépenses avec projection à fin d'année et que ce compte a fait l'objet d'une vérification par le percepteur.

Le compte administratif fait apparaître :

|   |                      |
|---|----------------------|
| - Solde d'exécution (déficit 001) de la section d'investissement de   | <b>- 26 921,53 €</b> |
| - Solde d'exécution (excédent 002) de la section de fonctionnement de | <b>181 861,64 €</b>  |
| - Reste à réaliser en section d'investissement de                     | <b>8 873,00 €</b>    |

Après explications sur certaines dépenses de 2017 Monsieur le Maire propose de nommer un Président de séance avant de se retirer pour laisser le conseil voter ce CA. C'est Madame LECLERE Claudine qui est nommée.

Monsieur le Maire ne pouvant pas voter, le nombre de suffrage exprimé est de 11.

Le Compte Administratif 2017 est donc soumis à délibération du conseil municipal :

Contre 0

Abstention 0

**Pour 11**



## **1.2 Affectation des résultats**

Il est mis au vote l'affectation à l'excédent reporté de fonctionnement pour l'année 2018 soit 188 958,69€ et l'excédent de fonctionnement capitalisé soit 122 980,82 € versés en investissement.

Monsieur le Maire a donc soumis à délibération du conseil municipal le projet d'affectation.

Contre 0

Abstention 0

**Pour 12**

## **II. QUESTIONS DIVERSES**

### **2.1 COMMISSION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE**

Yannick CAILLET, Vice-Président de la commission, revient sur la réunion qui a eu lieu le 06 février avec l'ensemble des employés de la commune ayant une mission au sein de l'école ou de la cantine (salle de restauration ou cuisine) et les membres de la commission. Cette réunion s'est tenue suite à l'arrêt maladie de Delphine LANGLOIS, responsable de la restauration scolaire.

Certains points abordés ont permis de clarifier les modes de fonctionnements et d'apporter quelques améliorations.

La réalisation des menus se fera désormais en groupe pour une période entre vacances scolaires. Les personnes qui participeront à l'élaboration seront à minima : 1 membre de la commission école, la responsable de la cuisine qui sera amenée à réaliser des plats cuisinés maison et une employée de la commune. Une première séance a eu lieu le mercredi 07 février pour établir les menus jusqu'aux vacances.

Les objectifs visés seront :

- Ne pas modifier les menus en cours de semaine
- Avoir des menus équilibrés
- Avoir au moins 1 plat cuisiné maison par menu en l'identifiant par un symbole
- Avoir des produits de saison (fruits et légumes) et de préférence en approvisionnement local

Une réunion de la commission sera programmée afin de définir le règlement intérieur de la cantine et de la garderie ainsi que les tarifs pour la rentrée 2018/2019. Les orientations sur le règlement consistent à mieux préciser le processus d'avertissement. Pour ce qui est des tarifs de la cantine l'option à l'étude est d'appliquer un forfait mensuel ne variant pas d'un mois sur l'autre. Cette réunion permettra également de discuter des modalités de lancement de la campagne d'inscription/réinscription pour la prochaine rentrée scolaire 2018/2019.

### **2.2 GROUPE DE TRAVAIL – RELOCALISATION SALLE DES MARIAGES**

François MINEAU, responsable du groupe du travail, revient sur l'avancement des travaux consistant à transformer l'ancienne cantine en nouvelle salle des mariages.

Les principaux travaux réalisés dans l'ancienne cantine : électricité, nouveaux radiateurs, nouveau plafond et dalles lumineuses, peinture des murs et encadrement des ouvertures, pose du parquet.

Les prochaines étapes :

- ⇒ Faire les finitions dans la salle,
- ⇒ Peindre le hall,
- ⇒ Refaire le plafond du hall et changer les radiateurs,
- ⇒ Faire la réception complète des travaux d'électricité
- ⇒ Remplacer la porte extérieure donnant sur l'aire de jeu

La fin des travaux est prévue mi voire fin mars.



A l'issue des travaux et lorsque la nouvelle salle des mariages sera opérationnelle, l'équipe pourra engager la phase de réhabilitation de la salle des mariages actuelle (RDC de la mairie). L'objectif est de réaliser 2 espaces de commerces sans modifier la façade du bâtiment. Les postes de travaux sont principalement l'électricité, la réfection du plafond, le cloisonnement des espaces, la création d'un sanitaire pour 1 des 2 espaces.

### **2.3 DIVERS**

#### ✓ **Terrain de pétanque**

Il est envisagé de créer une zone de pétanque sur le foirail (mail) à proximité des tables de pique-nique.

#### ✓ **Verglas**

Il est précisé en séance qu'en cas de risque de verglas les accès à l'école doivent être salés en anticipation (avant que les parents n'emmènent leurs enfants à l'école). Le sel est interdit dans la cour de l'école et seul le sable peut être envisagé.

#### ✓ **PLU**

Afin de suivre les actions en cours sur le PLU, une date de réunion sera proposée par Marie-Jos LIGIER aux membres de la commission urbanisme.

#### ✓ **Information**

Le nombre d'habitants de la commune est passé de 1471 à 1386. Cela devrait avoir des répercussions sur les dotations reçues par la commune dans le cadre du budget 2018.

La séance publique a été levée à 21h05.

## **RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES**

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois à 19h (la date sera confirmée sur le site internet de la mairie).

*A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.*